

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

SECRET N° 64/157 du 22/2/1984
PR-CAB portant nomination
du Camarade BOUKAKA Sébastien en qualité
d'Inspecteur d'Etat

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 25-80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du
28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 204 du 14 Mai 1974 portant réorganisation de l'Inspection
Générale d'Etat ;

(/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979, portant rattachement de la
Direction Nationale de l'Inspection Générale d'Etat à la Présidence de la République ;

(/u le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées
au titulaires de certains postes administratifs ;

(/u les nécessités de Service ;

DECRETE :

Article 1er : Le Camarade BOUKAKA Sébastien Administrateur-Planificateur de 8° échelon,
en service à l'Inspection Générale d'Etat est nommé Inspecteur d'Etat.

Article 2.- L'Intéressé percevra à ce titre, l'indemnité mensuelle de fonctions fixée
par le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 susvisé.-

.../...

Article 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville. le ~~22 Février 1984~~ ~~23 Février 1984~~.....

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

~~Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-~~

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre des Finances

~~Colonel Louis SYLVAIN-COMA.-~~

~~J. LEKOUNDZOU ITIHI OSSETOUMBA.-~~

AMPLIATIONS :

- PR-CAB 2
- DGTFF 2
- DB 1
- DCF 1
- Sce Solde 1
- Inspection Générale d'Etat 1
- JORPC 1
- Intéressé 1

